

INFO pour la fabrication du permis de conduire

Voici quelques informations à connaître pour lancer la fabrication de votre permis de conduire après réussite à l'examen.

Vous devez :

- Aller sur le site : //permisdeconduire.ants.gouv.fr
- Si vous n'avez pas déjà un compte de créé sur le site il faut en créer un.
- Une fois sur votre compte ANTS . Cliquez sur (commencer la demande)

MOTIF DE LA DEMANDE

- Pour personne majeure
- Demande de fabrication d'un nouveau permis
- Réussite à l'examen du permis

ETAT CIVIL, ADRESSE ET CONTACT

- Vous remplissez les cases
- ATTENTION : l'adresse mail ne doit pas avoir déjà été utilisée pour d'autres démarches administratives. Si vous avez un message d'erreur (divergence d'identité) après la page (adresse et contact) , changez l'adresse mail.

PHOTO SIGNATURE

- En cas d'e-photo, remplissez le champ (code photo)

PIECES JUSTIFICATIVES (il faut utiliser le menu déroulant – type de pièce justificative à ajouter – situé en bas)

- Pièce d'identité
- Attestation JDC (si vous avez – de 26 ans)
- Justificatif de domicile (de – 3 mois)
- Attestation d'hébergement (si pas de justificatif de domicile au nom du demandeur de permis)
- Pièce d'identité de l'hébergeant (si pas de justificatif de domicile au nom du demandeur de permis)
- Permis de conduire actuel (si vous avez un permis AM, A1, B, A2 ...)
- ASSR 2 (si vous êtes né après 01/01/1988)
- Attestation sur l'honneur si vous retrouvez plus votre ASSR2
- CEPC (votre feuille de résultat du permis marquée (FAVORABLE)